

VIDE GRENIER D'ALLONDANS FORMULAIRE D'INSCRIPTION

vide.grenier.allondans@gmail.com – 06 87 08 87 02



Dimanche 13 septembre 2026 de 8h à 18h

IDENTITÉ du responsable du stand :

NOM Prénom

Adresse

Ville /CP

Tel

Email@.....

Largeur en mètres du stand demandé (2 euros le mètre linéaire) :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (particulier)

(Établie en vertu de l'article R321 – 9 du code pénal)

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

NATURE ET NUMÉRO de la pièce d'identité présentée :

.....

.....

Indication de l'autorité qui l'a délivrée et date de délivrance :

.....

.....

Certifie sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 manifestations de type Braderie ou Vide Grenier au cours de l'année 2026.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement joint dont j'accepte tous les éléments.

Fait à, le

Signature

Votre inscription sera validée à la réception des documents ci-dessous :

(adressés à Vide Grenier d'Allondans – 23 Rue Centrale – 25550 – Allondans)

- ce formulaire dûment rempli, daté et signé ;
 - une photocopie recto-verso de la pièce d'identité ;
 - un chèque libellé à l'ordre d'**ALLONDANS ANIMATIONS** *(pour un montant de 2 euros multipliés par le nombre de mètres que vous avez demandé pour votre stand).*
- NB : la confirmation de votre inscription vous sera transmise par Email.**

REGLEMENT DU VIDE GRENIER D'ALLONDANS



1. L'entrée au Vide Grenier est gratuite pour les visiteurs.
2. Aucune vente d'objets et de meubles neufs n'est tolérée.
3. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
4. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule.
5. La vente de boissons et de petit restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
6. Il n'y aura pas de toilettes pour les visiteurs sur l'espace du Vide Grenier.
7. L'installation des stands s'effectue entre 6h et 8h. La manifestation sera ouverte au public de 8h à 18h. Le démontage des stands et le rembalage sont interdits avant l'horaire de clôture annoncé sauf autorisation express des organisateurs.
8. Le cas échéant, l'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 8h00 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.
9. Une liste exhaustive des exposants est établie pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de Police, de Gendarmerie et de la Préfecture.
10. Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 8h à 18h puis à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.
11. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l'intérieur du périmètre de la manifestation entre 8h et 18h.
12. Chaque exposant présente, lors de son arrivée au Vide Grenier, sa pièce d'identité.
13. Aucune inscription ne sera enregistrée après le lundi 7 septembre 2026.

POSSIBILITÉ DE RESTAURATION SUR PLACE

vide.grenier.allondans@gmail.com – 06 87 08 87 02